lettre d’engagement

relative À la lutte contre la corruption

Garantie réhaussÉe

(ENGAGEMENT SOUSCRIT PAR LE REFINANCEUR DANS LE CADRE DU REFINANCEMENT  
D’UN CONTRAT DE PRÊT BÉNÉFICIANT D’UNE GARANTIE EN ASSURANCE-CRÉDIT)

Référence : pays du débiteur final

N° dossier GR : …………………………………...

OBJET : LETTRE D’ENGAGEMENT N°4-GR

RELATIVE À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

Messieurs,

1. (*Banque prêteuse*), une société….……………………….….. au capital de ……………………………….dont le siège social est situé au ………………………………………………………………………………..inscrite au registre du commerce et des sociétés de ………………………………………….……………….. sous le numéro ……………….……………………….. représenté par……………………………….…………………..  
   a conclu, le……………………………………………. un contrat de prêt avec (le débiteur final) destiné au financement du contrat d’exportation conclu par la société …...……………………………..et ayant pour objet ……………………….…………………...

(*Banque prêteuse*) va conclure / a conclu avec Bpifrance Assurance Export, une société par actions simplifiée au capital de 30 000 000€ ayant son siège social 27-31 avenue du Général Leclerc, 94170 Maisons Alfort cedex, immatriculée sous le numéro 815 276 308 RCS Créteil, agissant en tant qu’organisme chargé par l’État en vertu de l’article L 432-2 du code des assurances de gérer et délivrer sous son contrôle, pour son compte et en son nom une police d’assurance-crédit  
n°……………………………….….. couvrant, dans les conditions définies par cette police, les risques découlant de la convention d’ouverture de crédit susvisée.

*(Banque prêteuse*) a conclu avec notre établissement un contrat de refinancement   
(ci-après le « **Contrat de Refinancement** ») du contrat de prêt susvisé, en date du ……………………………………...

1. Nous avons pris note que vous ne délivreriez à notre établissement une « **garantie rehaussée** » couvrant, dans les conditions définies par l’accord de garantie (ci-après (« **l’Accord de Garantie** ») le risque de non-paiement de *(Banque prêteuse)* au titre du Contrat de Refinancement, que pour autant que notre établissement souscrive un certain nombre de déclarations et d’engagements.
2. Nous déclarons par la présente que notre établissement ou toute personne agissant pour notre compte dans le cadre du Contrat de Refinancement ci-dessus, n’ont pas commis d’actes de corruption prohibés:
   * par les articles 435-3 et suivants du code pénal français ;
   * ou par des dispositions légales similaires applicables à notre établissement ou à toute personne agissant pour notre compte ;
   * et/ou par les dispositions de la convention OCDE du 17 décembre 1997 sur la lutte contre la corruption d’agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales,
   * et ne commettront pas de tels actes dans le cadre du dit Contrat de Refinancement.
3. **(a)** Si notre établissement ou toute personne agissant pour notre compte dans le cadre du Contrat de Refinancement font l’objet d’une décision de condamnation en première instance, sur la base des dispositions légales et/ou de la convention OCDE visées au § 3 ci-dessus, nous reconnaissons que :

**i)** la mise en jeu de l’Accord de Garantie sera suspendue à notre égard,

**[ii)** nous serons tenus, à votre première demande, de vous rembourser le montant total des indemnités que vous serez, le cas échéant, amenés à régler au(x) autre(s) Bénéficiaire(s) de la Garantie**]**

Nous avons pris bonne note que dans l’hypothèse où une décision de justice devenue définitive aurait pour effet d’infirmer la condamnation dont notre établissement ou toute personne agissant pour notre compte auraient fait l’objet, vous nous restitueriez montant des indemnités dont elle nous aurait demandé le remboursement et nous indemniserait des indemnités nous revenant

**(b)** Si notre établissement ou toute personne agissant pour notre compte dans le cadre du Contrat de Refinancement, font l’objet d’une décision de justice de condamnation devenue définitive sur la base des dispositions légales et/ou de la convention OCDE visées au § 3 ci-dessus, nous reconnaissons que:

* **(I)** l’Accord de Garantie sera résilié de plein droit et nous serons déchus des droits que l’Accord de Garantie nous confère,
* **[(II)** nous serons tenus, à votre première demande, de vous rembourser le montant total des indemnités que vous serez, le cas échéant, amenés à régler au(x) autre(s) Bénéficiaire(s) de la Garantie,**]**
* **(III)** si vous avez déjà payé des indemnités, nous serons tenus de vous rembourser, à première demande de votre part, la totalité des indemnités qui nous auront été versées [ainsi qu’au(x) autre(s) Bénéficiaire(s) de la Garantie.]

**(c)** Nous nous engageons en outre à vous déclarer dans les meilleurs délais toute condamnation pénale prononcée à notre encontre ou à l’encontre d’une personne agissant pour notre compte dans le cadre du Contrat de Refinancement visé au § 1 ci-dessus, sur la base des dispositions légales et/ou de la convention OCDE susvisées. En cas de non respect de cette obligation de déclaration, nous reconnaissons que l’Accord de Garantie sera résilié de plein droit et que nous serons déchus du droit aux indemnités et tenus de l’ensemble des obligations définies au § 4 (b) ci-dessus.

1. Toute somme non reversée par notre établissement dans les 10 jours de son exigibilité est productive, de plein droit, d’un intérêt calculé depuis la date de cette exigibilité à un taux égal à trois fois le taux d’intérêt légal en vigueur à cette même date. Ces pénalités seront payables à réception de l’avis nous informant que vous les avez portées à notre débit. En outre, nous serons redevables de plein droit d’une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dont le montant est fixé par les dispositions légales et réglementaires en vigueur. Dans l’hypothèse où les frais de recouvrement effectivement exposés seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, vous (agissant au nom, pour le compte et sous le contrôle de l’État) serez en droit de nous demander une indemnisation complémentaire sur justification. Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.
2. La loi applicable à la lettre d’engagement est la loi française. Toutes contestations nées à l’occasion de l’application de la lettre d’engagement seront soumises aux Tribunaux compétents de Paris auxquels il est fait attribution de juridiction.

Veuillez agréer, Messieurs, l’expression de nos salutations distinguées.

Fait à ………………………………, le …………………..

Cachet de l’établissement

Nom et qualité du signataire \*  
 dûment habilité

Signature

\* La présente déclaration doit être accompagnée des copies de la carte nationale d’identité ou du passeport en cours de validité du signataire, ainsi que de ses pouvoirs si ce dernier n’est pas le représentant légal de la société.